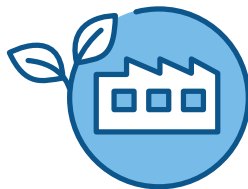




SOMMAIRE



La concertation et les autorisations administratives



Les avancées du projet



Les retombées pour le territoire

L'INSTRUCTION DU DOSSIER

Le projet a passé des jalons importants depuis la fin de la concertation préalable. Début juillet, l'équipe a déposé le Dossier de Demande d'Autorisation Environnementale (DDAE) et le dossier de projet de Mise En Compatibilité des Documents d'Urbanisme (MECDU). Début août, les dossiers DDAE et de MECDU ont été déclarés complets et réguliers par les services de l'État. L'instruction par les services de l'État et les consultations des communes concernées sont en cours depuis début août.

L'enquête publique, prévue à la fin d'année, démarrera après cette phase.

La concertation continue, sous l'égide de la CNDP, se poursuit en parallèle, avec les réunions et lieux de rencontre annoncés.

Le 7 septembre 2025, le projet a été reconnu Projet d'Intérêt National Majeur (PINM) par décret ministériel. M. François Drapé, Secrétaire général de la Préfecture de Gironde, a expliqué au cours de la réunion publique du 16 septembre 2025 que le classement PINM « permet de sécuriser l'implantation de projets stratégiques qui peuvent rencontrer des freins dans leur développement, comme le raccordement électrique ». Il a rappelé que « cette classification n'exonère en aucun cas l'entreprise de respecter la réglementation en vigueur ».

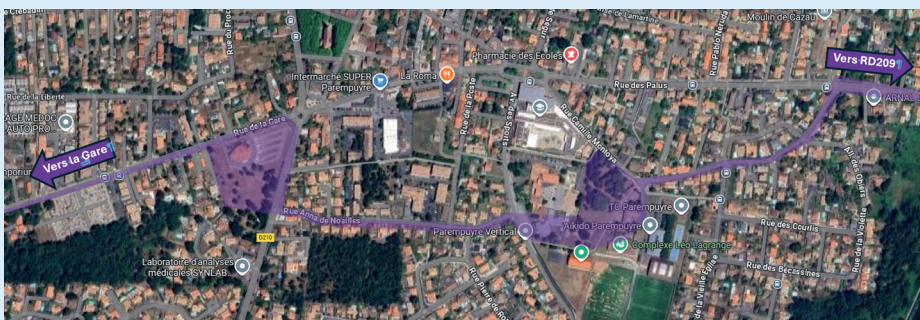
L'instruction des dossiers par les services de l'État se poursuit.

Calendrier prévisionnel du projet



LES AVANCÉES SUR LE RACCORDEMENT ÉLECTRIQUE

Emeric Le Brouster, RTE



Vue partielle du tracé prévisionnel : traversée de Parempuyre

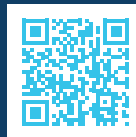
- Quand est prévu le démarrage des travaux ?** Le chantier RTE démarrera une fois les autorisations du projet obtenues. Le planning prévisionnel prévoit de démarrer au 2^e semestre 2026.
- Quel est le tracé prévu ?** Le futur tracé se trouvera dans le Fuseau de Moindre Impact en violet sur la carte. Il a été défini avec les collectivités et les services de l'État, parmi plusieurs options, pour permettre de limiter les impacts pour les usagers et l'environnement. Ainsi, le tracé évite le centre-ville, la mairie et la rue des commerces. Il emprunte majoritairement les voiries existantes pour limiter l'impact sur la biodiversité tout en limitant le nombre de virages afin de réduire la complexité des travaux et donc leur durée. Le tracé final reste à préciser parmi le Fuseau de Moindre Impact actuellement présenté en violet sur la carte.
- Comment se dérouleront les travaux ?** Les travaux seront par tronçons de 100 à 150 m, avec circulation alternée semaine et week end sur les zones de travaux. Ils seront de nuit sur la traversée de la D210 afin de limiter l'impact sur la circulation. Les travaux autour du collège seront ciblés pendant les vacances scolaires. Le calendrier et le plan de circulation détaillés seront définis avec les collectivités concernées et Bordeaux Métropole. L'information sera communiquée aux usagers avant et pendant les travaux par différents moyens (communication mairie, panneaux de chantier, signalisation waze, etc.).

PROCHAINE RENCONTRE

Réunion d'information Mardi 28 octobre 2025

à 18h30

Salle polyvalente
de Fongravey de Blanquefort



Retrouvez toutes les
informations sur le projet
et la concertation sur

emme-concertation.fr

PERMANENCE D'INFORMATION



**Venez échanger
avec l'équipe
EMME tous
les premiers
et troisièmes
mercredis
du mois**

PARKING INTERMARCHÉ
20 AV. DURAND DASSIER



« **L'usine EMME va créer une digue de 6 mètres** »

C'EST FAUX

Une digue est déjà présente le long du terminal portuaire.

Le projet EMME **ne crée pas de digue**.

Pour sécuriser le site en cas d'inondation, sans impacter les alentours, les terrains à l'emplacement du projet, qui sont aujourd'hui à une hauteur entre 3,50 et 4,20 mètres NGF*, seront rehaussés avec un remblai de 2 à 3 mètres. Une fois rehaussés, ces terrains seront au niveau de la plateforme portuaire existante, derrière le quai.

Conformément à l'engagement pris, les matériaux nécessaires à ce remblai seront très majoritairement acheminés par voie maritime.

*Nivellement Général de France.

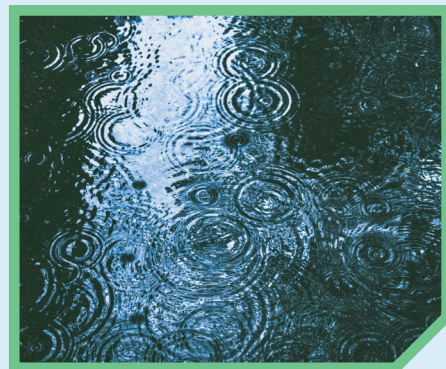


« **EMME sera un acteur du recyclage dès le démarrage de l'usine** »

C'EST VRAI

EMME a défini son procédé pour pouvoir intégrer **dès le démarrage de l'usine** des composants issus du recyclage de batteries usagées. EMME incorporera ces matières premières « circulaires » au maximum de ce qui sera disponible sur le marché européen.

Le marché des véhicules électriques étant récent, les quantités de batteries usagées sont encore limitées ; la filière européenne de recyclage se met en place. En donnant un débouché aux produits issus du recyclage, EMME contribuera aussi à accélérer le développement de la filière du recyclage.



« **Le procédé de l'usine utilisera essentiellement de l'eau de pluie pour ses besoins en eau** »

C'EST VRAI

L'équipe projet continue de travailler sur deux axes : réduire les besoins en eau du procédé et optimiser l'utilisation des eaux pluviales. Grâce notamment à l'augmentation du volume des bassins, il pourra être stocké sur le site jusqu'à 15 jours de besoin en eau. Avec ce dispositif, **l'usine aurait été en 2024 autonome en eau 300 jours grâce aux eaux de pluie**. Une fiche explicative est disponible le site de la concertation et sur emme-sas.com.

RAPPEL

Le classement Seveso

- Seveso désigne une série de directives européennes qui permettent de classer les sites industriels selon les types et quantités de produits utilisés, et fixe les exigences de prévention à appliquer.
- L'usine EMME a été classée Seveso Seuil haut pour la rubrique 4510 « Dangereux pour l'environnement aquatique ». Le classement du projet dans cette rubrique 4510 n'est pas lié à des risques physiques ou à des risques de toxicité pour l'homme. Il est lié à la nature et la quantité de certains produits manipulés sur le site, qui, s'ils étaient déversés, par accident et en grande quantité, dans le milieu aquatique, pourraient avoir un impact sur l'environnement aquatique.
- Le classement induit la mise en place de mesures supplémentaires de maîtrise des risques et des fréquences resserrées des contrôles des services de l'État.

LES RETOMBÉES POUR LE TERRITOIRE

Le projet de territoire

Le projet EMME c'est :

- **Un laboratoire de référence en recherche appliquée en matériaux critiques** : Les équipes continuent à nouer des contacts avec les universités et les acteurs de la filière batteries en région pour mutualiser les connaissances scientifiques.
- **Un acteur du développement de l'emploi local**. Le projet prévoit de générer l'équivalent de 500 emplois, dont 200 emplois directs sur le site et 300 chez les sous-traitants. Fort de son plan prévisionnel de recrutement, l'équipe définit une stratégie de formation, notamment avec Battena (programme de formation aux métiers de la batterie porté par la région Nouvelle-Aquitaine) afin d'identifier les premiers recrutements courant 2026. Concernant la manutention et les métiers portuaires, le projet devrait amener une augmentation estimée de 20 % de l'activité.
- D'autres idées et propositions de contribution à la vie du territoire sont envisagées, par exemple en soutenant des activités sportives, sociales ou éducatives. Concernant les mobilités, le principe d'une desserte fluviale qui irait de Bordeaux au site du projet, et au-delà, est également évoquée et discutée.

L'équipe est à votre disposition pour plus d'explications et pour répondre à vos questions, lors des permanences ou via le site www.emme-sas.com/fr/contact



Retrouvez toutes les informations sur le projet et la concertation sur

emme-concertation.fr